

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/107

OBJET : (025) TELETHON 2026 – DON DE BOUTEILLES DE VIN DE SANNOIS

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260926 - DL2026 - 107 DL

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/107 du 24 septembre 2026

OBJET : (025) TELETHON 2026 – DON DE BOUTEILLES DE VIN DE SANNOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant l'engagement de la ville de Sannois auprès de l'Amicale des pompiers de Sannois agissant pour le compte de l'Association Française contre les Myopathies,

Considérant le souhait de la Ville de Sannois de faire un don de bouteilles de vin de Sannois en vue de leur mise en vente par l'Amicale des pompiers de Sannois dans le strict cadre du téléthon 2026,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE :

Article 1 : de faire un don de 400 bouteilles de vin de Sannois à l'Amicale des pompiers de Sannois dont la valorisation s'élève à 8 400 euros, selon le détail ci-après :

Nature du don	Valeur unitaire du don	Nombre de bouteilles	Valeur totale du don
Cuvée Père la Galette 2023	21 €	100	2 100 €
Cuvée Roxanne 2024	21 €	200	4 200 €
Cuvée Mon Trouillet 2023	21 €	100	2 100 €
Total		400 bouteilles	8 400 €

Article 2 : de préciser que l'Amicale des pompiers s'engage à restituer les invendus à la Ville.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité